Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Quitter la fonction publique poste adjoint administratif

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaite quitter mon poste d'adjoint administratif, collectivité territoriale, dans les plus brefs délais pour occuper un poste dans le privé. Dois je démissionner ou me faire licencier pour abandon de poste? Qu'est ce que je risque si je ne respecte pas le délai de préavis imposé par ma hiérarchie en cas de démission et si j'abandonne mon poste?

Par Visiteur

Bonjour,

e souhaite quitter mon poste d'adjoint administratif, collectivité territoriale, dans les plus brefs délais pour occuper un poste dans le privé. Dois je démissionner ou me faire licencier pour abandon de poste? Qu'est ce que je risque si je ne respecte pas le délai de préavis imposé par ma hiérarchie en cas de démission et si j'abandonne mon poste?

Il vaut mieux démissionner. En effet, l'abandon de poste peut prendre du temps et cela serait de nature à vous empêcher de prendre un quelconque emploi privé. Il faut savoir que suite à un abandon de poste, l'administration n'est pas tenue de vous licencier, et peut donc laisser trainer l'affaire durant un bon moment.

Si vous démissionnez et que vous ne respectez pas le délai de préavis, l'administration peut vous poursuivre afin de demander des dommages et intérêts. A savoir, qu'une telle action est rare dans la pratique.

Très cordialement.